

Règles d'utilisation du local à vélos

Ce parking à vélos est mis à votre disposition par CentraleSupélec. Afin d'en profiter pleinement, voici quelques règles d'utilisation :

- L'entrée et la sortie du local se fait via le lecteur de badge
- Votre vélo ne peut rester stationné plus de 8 jours consécutifs
- Ne pas déposer de vélo épave
- Refermer la porte du local

Ce local est équipé d'un boîtier DM (Déclencheur Manuel). Celui-ci ne doit être utilisé qu'en cas de problème technique.

Pour ouvrir et fermer la porte du local merci d'utiliser votre badge.

